

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES POUR ÊTRE CAMP DE BASE LORS DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023

Séance du 11 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, M Braun, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Alban, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Camacho, M Garnier, Mme Rivière, Mme Durand, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Dubos à Mme Le Moller
M Claudin à Mme Layrisse
M Pages à M Auffret
Mme Baron à M Acquaviva
M Delpech à M Roucher
M Guichoux à M Cases
M Ouillade à Mme Durand

Absent(s) :

M Demanes

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle Alhaitz.

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 décembre 2019
Rendue exécutoire le : 16 décembre 2019
Publiée le : 16 décembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 11 décembre 2019

SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES POUR ÊTRE CAMP DE BASE LORS DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023

M Jacques Mangon, Maire présente le rapport suivant.

Le 15 novembre 2017, la France et la Fédération Française de Rugby ont gagné le droit d'organiser la prochaine Coupe du Monde de rugby en 2023. Ce tournoi est disputé tous les 4 ans et regroupe les 20 meilleures nations mondiales.

La Coupe du Monde de rugby est le troisième plus grand événement sportif au monde et se tiendra en France du 8 septembre au 22 octobre 2023.

Un Groupement d'Intérêt Public a été créé « GIP France 2023 » pour organiser le tournoi de la Coupe du Monde de rugby.

Le stade Matmut Atlantique de Bordeaux a été retenu par le GIP pour accueillir des matchs du tournoi.

Dans le cadre de leurs missions, le GIP doit proposer aux nations des camps de base pour leur permettre de pouvoir se préparer dans de très bonnes conditions, avant et pendant la compétition. Un appel à candidature a été donc lancé au niveau national le 1er février 2019 et les candidats disposaient d'un délai de dépôt jusqu'au 1er juillet 2019.

Fort de disposer d'équipements sportifs répondant au cahier des charges et de bénéficier de partenaires importants à savoir Bordeaux Métropole, l'association Saint Médard Rugby Club et l'hôtel Golf du Médoc Resort, la Ville a fait acte de candidature.

Dans cette candidature, la Ville a notamment mis en avant les infrastructures sportives dont elle dispose ainsi que le projet de rénovation du stade Gajac de rugby.

Cet acte est en parfaite cohérence avec la politique sportive menée sur la Ville puisque l'un des 4 principaux axes vise à favoriser la compétition par l'accompagnement à la performance et à l'accueil de manifestations d'envergure.

Au niveau des partenaires, l'hôtel Golf du Médoc Resort, situé au Pian-Médoc, dispose d'une expérience dans l'accueil d'équipes sportives internationales.

L'association Saint Médard Rugby Club organisera des animations avec les clubs présents dans le Nord bassin et dans le Médoc, afin de promouvoir le rugby dans des zones où il est peu représenté, ce qui est un axe fort pour la Fédération Française de Rugby.

Bordeaux Métropole pourra également apporter un soutien sur différents aspects.

Par ailleurs, cette candidature est aussi celle d'un territoire ; le Médoc, dont les clubs de Rugby (Pays Médoc, Lacanau, Parempuyre, Lège) soutiennent cette démarche qui renforce le lien entre la Métropole et le Médoc.

D'après l'expérience de la Fédération Internationale de Rugby, l'accueil d'une nation apportera à la Ville :

- une médiatisation nationale et internationale liée au séjour d'une équipe ;
- le développement touristique pendant et après le tournoi du fait de la présence des supporters et des médias qui suivent les équipes ;
- un accroissement de la notoriété de la Ville et de la Région en général grâce au programme médias mis en place par le pays accueilli ;
- la reconnaissance en tant que camp de base par une délégation étrangère ;
- le renforcement sur le territoire local de la médiatisation du rugby à XV et des valeurs qui y sont associées, susceptibles de susciter davantage de vocations et d'intérêt pour le sport.

La candidature de Saint-Médard-en-Jalles a été retenue lors de la première phase de décision tout comme 10 autres communes de la Région Nouvelle-Aquitaine (Poitiers, La Rochelle, Lormont, Libourne, Périgueux, Bergerac, Agen, Hagetmau, Biarritz et Pau).

Un représentant de la Fédération Française de Rugby est venu visiter les équipements proposés le mardi 12 novembre 2019.

Suite à cette visite, le GIP va réduire à nouveau la liste des candidats potentiels et informera en début d'année 2020, les candidats retenus.

Ensuite, la Fédération Internationale de Rugby viendra visiter tous les camps de base sélectionnés par le GIP au cours de l'année 2020.

Enfin, les nations sélectionnées pour la prochaine Coupe du Monde viendront visiter les camps de base en 2021 et pourront faire leur choix en 2022.

Le Conseil Municipal s'engage avec détermination dans la candidature conjointe de Saint-Médard-en-Jalles et du SMRC pour être choisi comme camp de bases lors de la Coupe du Monde Rugby de 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la motion.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **33 POUR, 1 CONTRE et 0 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 11 décembre 2019
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_162
Date de la décision:	2019-12-11 00:00:00+01
Objet:	SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES POUR ÊTRE CAMP DE BASE LORS DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	9.4 - Voeux et motions
Identifiant unique:	033-213304496-20191211-DG19_162-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-213304496-20191211-DG19_162-DE-1-1_0.xml	text/xml	931
<i>nom de original:</i>		
DG19_162.pdf	application/pdf	896313
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-213304496-20191211-DG19_162-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	896313

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 décembre 2019 à 09h42min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 décembre 2019 à 09h42min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 décembre 2019 à 09h42min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 décembre 2019 à 09h42min18s	Reçu par le MI le 2019-12-16